

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, . . . 10 » — 13 »
Trois mois, . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.
3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 08 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 11 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 30 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^o, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Les bruits d'un arrangement avec la France relativement à la dette pontificale occupent, dit-on, toute la diplomatie. Suivant le *Mémorial diplomatique*, les négociations se poursuivent activement à Rome dans ce but. Lorsque les parties seront d'accord sur le principe du transfert, une commission spéciale sera chargée d'étudier les éléments de la défalcation financière à opérer pour ramener le budget du Saint-Siège aux proportions de son territoire.

On le voit ces négociations sont encore fort loin d'être arrivées au résultat définitif qu'annonçaient les correspondances belges.

La chambre des députés d'Italie a voté, à une très-faible majorité, l'exercice provisoire du budget pour les mois de janvier et de février, adopté également par le Sénat. Le Parlement, dit-on, sera ajourné au 10 janvier.

Les membres de la gauche et quelques députés du centre gauche se sont réunis pour concerter leur ligne de conduite. L'entente déjà si difficile entre les hommes d'une même opinion, le sera bien plus encore entre les opinions diverses.

On suppose que le nouveau cabinet se composera d'éléments de l'ancienne majorité et du centre gauche. Le roi aurait fait appeler le baron Ricasoli et M. Lanza. Mais où peuvent aboutir toutes ces combinaisons d'équilibre et de stratégie parlementaire? Quel ministère viable peut sortir de ces coalitions d'un jour que renverseront celles du lendemain?

Le nouveau cabinet italien n'est pas encore constitué. La *Gazette de Turin*, la *Nazione*, l'*Opinione*, la *Provincia* et l'*Italia* parlent de diverses combinaisons ministérielles, dont il serait trop long de donner ici l'énumération.

A la suite du refus absolu de M. Brignone d'accepter le portefeuille de la guerre, voici, selon une correspondance adressée de Florence à la *Gazette de Turin* du 24, quelle serait la dernière combinaison qui paraissait devoir prévaloir :

La Marmorata au ministère de la guerre, avec la présidence. Visconti-Venosta recevrait le portefeuille des affaires étrangères. Jacini resterait à l'agriculture et au commerce, et Chiaves à l'intérieur. Lanza serait nommé aux finances et Domenico Berti à l'instruction publique. On parle de Mari et de Conforti pour la justice. Pour la marine, on met en avant les généraux Cugia et Pescello, ainsi que le capitaine de vaisseau connu par ses plans pour le développement rapide de notre marine, plans qui n'excluent pas l'économie.

Le grand mouvement qui transforme en ce moment l'Autriche et agite l'Italie, se prononce d'une manière remarquable en Espagne, surtout dans les provinces du Nord. Les traditions, toujours si vivaces, des fueros et des anciennes libertés locales reprennent leur empire. Partout on aspire à briser le joug de la bureaucratie et de la centralisation exagérée. Partout on demande à s'administrer, à se gouverner soi-même et à reconquérir cette autonomie qui est le droit des individus et des peu-

ples, les franchises de la commune et la condition indispensable de toute liberté réelle.

Cette tendance, qui se révèle d'un bout à l'autre de l'Europe, sera-t-elle enfin comprise par les gouvernements? Celui de l'Espagne surtout y trouverait un point d'appui populaire pour transformer et régénérer sa politique et pour prévenir l'issue d'une crise qui s'aggrave sans cesse en se prolongeant.

Les journaux de Londres publient la correspondance échangée entre le comte Russell, lord Clarendon et le ministre américain M. Adams. Ce dernier décline la proposition anglaise tendant à soumettre la question d'indemnité à une commission. Lord Clarendon déclare que l'Angleterre n'est pas responsable de l'équipement du *Shenandoah*.

M. Adams accepte la restitution du *Shenandoah*, mais en se plaignant que l'équipage n'ait pas été poursuivi.

Lord Clarendon, dans une lettre en date du 2 décembre, refuse de poursuivre une correspondance dont le sujet, dit-on, est épuisé et dont la continuation ne pourrait avoir que des inconvénients.

Le congrès des Etats-Unis a adopté la résolution concernant l'admission des représentants du Sud, après en avoir notablement modifié la forme.

Les nouvelles de la Chine et du Japon sont peu favorables. Le parti hostile aux étrangers intrigue très-activement à Pékin. Au Japon, le mikado a refusé d'ouvrir ses ports. Les ministres étrangers en ont référé à leurs gouverne-

ments, et les flottes sont retournées à Yokohama.

Le *Moniteur* publie le rapport de M. le ministre des finances à l'Empereur sur la situation financière. Voici l'analyse de ce document :

Avant d'exposer les éléments des projets des budgets ordinaire et extraordinaire, soumis en ce moment au Conseil d'Etat, le ministre croit devoir faire connaître à l'Empereur :

La situation de l'exercice 1864, qui est arrivé à l'époque de sa clôture; celle de l'exercice de 1865; viendra ensuite un aperçu du budget rectificatif de 1866.

En ce qui concerne l'exercice 1864, M. Fould fait observer que, par suite de la nouvelle législation sur les sucres, cet exercice a vu ses ressources réduites de 34 millions. « A cette somme s'ajoutent 3,700,000 fr., résultant d'une moins-value dans le produit des impôts indirects, et 8 millions environ de réduction dans les annulations. Evalué à 40 millions, leur montant n'est en ce moment que 32. Il faut encore porter au compte du découvert de 1864, une somme de 4,000,000 fr., provenant de terrains domaniaux qui sont restés invendus ou qui ne seront payés que dans les années suivantes; mais cette somme, devant être nécessairement recouvrée plus tard, ne saurait être considérée comme une perte.

« Le déficit de 1864, tel qu'il se présente en ce moment, est d'environ 50 millions. Ce chiffre, toutefois, pourra être réduit lors du règlement définitif de l'exercice. »

FEUILLETON.

9

LES ÉPAULETTES D'AMIRAL,

PAR M. G. DE LA LANDELLE.

(Suite.)

Le commandant fit ensuite appeler Martel et lui donna l'ordre de rédiger le rapport des scènes de la nuit précédente.

Un second conseil de justice fut convoqué.

Nous n'entrerons pas dans d'inutiles détails sur cette assemblée disciplinaire en tous points semblable à la précédente, mais bien moins compliquée. De nombreux témoins étaient d'accord sur les faits principaux; Requin lui-même avouait.

En une demi-heure, la séance fut ouverte et levée; elle eût été moins longue encore si le président n'eût rencontré une vive résistance à ses intentions: les officiers se déclarèrent de nouveau incompetents; il ne fallut rien moins que l'opiniâtreté du chef pour que Requin fût enfin condamné à la peine la plus forte que pût infliger le conseil.

La *bouline* (tel est le nom donné à cette punition)

n'est autre chose que l'ancien supplice des verges, longtemps en vigueur dans les armées de terre; seulement les baguettes des soldats sont remplacées par des bouts de cordes. Trente hommes au plus forment une double haie; le patient, nu jusqu'à la ceinture, la tête garantie par un panier d'osier, précédé et suivi de plusieurs hommes armés, passe dans les rangs, tandis que le tambour bat une marche lente et cadencée. Chaque matelot frappe à son tour le coupable; le nombre des *courses de bouline* ne peut être de plus de trois.

Requin subit le maximum de la peine qui fut réellement pour lui une affreuse punition.

La scène de la nuit précédente avait inspiré une horreur profonde à l'équipage.

L'amitié qu'on portait à Cagnard et à Frise-Poulet, et l'estime qu'on professait pour M. Martel, rendirent les gercettes pesantes contre l'usage ordinaire; car habituellement cette correction corporelle, dont la description seule inspire un sentiment de pitié et d'horreur, était illusoire, bien avant qu'elle n'eût disparu de notre Code naval.

Tout en obéissant en apparence à la loi, on l'éluait par le fait; personne ne frappait rudement. Les officiers qui surveillaient l'exécution fermaient les

yeux, et l'on jouait une comédie qui ne produisait même aucun effet moral, car tous les spectateurs étaient dans le secret.

Requin supporta la bouline avec la même énergie qu'il avait déployée peu de jours avant pour recevoir ses douze coups de corde.

A peine poussa-t-il quelques cris de rage; il marchait d'un pas ferme au milieu de la haie; il n'es-saya pas une fois de courir, mais les blasphèmes qui sortirent de sa gorge furent effrayants.

— Il n'y a qu'un damné pour jurer comme ça, dit Madurec... On sait ce qu'on sait!...

— Ah ça! Madurec, répliqua Barbari, nous voulons savoir aussi, nous autres!...

— Bon! bon!... Laisse-nous arriver à Rio, répondit le conteur, et après, si je n'ai pas perdu la langue...

— Va pour Rio! dirent Lubin et Racan.

Le baleinier était en sang, de larges entailles déchiraient profondément son dos et ses épaules; il se fit panser, mais il ne voulut pas être exempté de service; le soir même il prit son quart, comme à l'ordinaire, quand vint le tour des tribordais.

Requin était silencieux, intelligent, intrépide; depuis le peu de temps qu'il se trouvait à bord de

la *Cléopâtre*, les officiers et le commandant avaient eu plusieurs fois l'occasion de l'apprécier. Dans les opérations délicates ou périlleuses, il se rangeait constamment parmi les hommes de bonne volonté; s'il mettait la main sur une corde, on s'apercevait de sa présence; s'il travaillait à quelque ouvrage du métier, ce qu'il faisait était toujours parfaitement et promptement fait. Ce mérite, comme marin, lui valut la protection du chef, jaloux d'avoir sur sa frégate le plus grand nombre possible de bons matelots, et persuadé qu'avec de la fermeté on peut dompter les plus farouches caractères.

« Muselez un ours, il devient doux comme un agneau; » telle fut la pensée qui conduisit le capitaine de la *Cléopâtre* à conserver Requin à son bord; il plaça même un certain amour-propre à soumettre au joug un matelot que tous les autres chefs regardaient comme indisciplinable.

Après la violence, les faveurs; après les deux punitions exemplaires qu'il avait subies, le baleinier fut nommé gabier de beaupré, à la grande surprise de l'équipage.

Austerlitz n'en revenait pas; Austerlitz n'était qu'un mousse, et l'on n'a pas à tenir compte de ses propos, ni de ceux de Pomadin, Gazette, Petit-

Quant à l'exercice 1865, malgré une perte de 2,542,000 fr. que le Trésor a eu à supporter sur la réalisation des rentes mexicaines et le supplément de crédit qui sera demandé par le ministère de la marine, et il a lieu d'espérer qu'il se soldera en équilibre.

« En effet, poursuit le ministre, le produit des droits sur les sucres dépassera la somme de 103 millions prévue au budget, et tout fait présumer que les autres impôts et revenus sur lesquels il ne reste plus à connaître que le résultat du mois de décembre, atteindront les évaluations du budget rectifié. Les premiers mois de l'année ne nous avaient pas permis de compter sur un état de choses aussi satisfaisant; nous avons constaté une réduction notable dans les rentrées du Trésor, mais la reprise des affaires a exercé, dans ces derniers temps une influence favorable sur les revenus publics. »

M. Fould n'est pas encore en situation, à l'époque où nous sommes d'envoyer au conseil d'Etat le budget rectificatif de l'exercice 1866; il estime cependant, d'après les éléments qu'il a pu réunir, que les ressources dépasseront les charges et permettront d'allouer une somme de quelque importance au ministère des travaux publics pour hâter l'achèvement des entreprises commerciales.

Passant à l'exposé du budget ordinaire de 1867, M. le ministre fait observer que divers changements donnent au projet de ce budget un caractère particulier, « le principal consiste dans la suppression opérée dans les recettes et les dépenses des fonds de l'amortissement et dans la réorganisation de cette institution. » Ici, le rapport entre dans une série de considérations tendant à établir que, grâce à d'heureuses modifications, l'amortissement, dont l'action n'était plus que purement nominale, va être rappelé à sa destination primitive. Les réductions de diverses dépenses portant sur divers départements ministériels, auront facilité la réorganisation de cette institution; le chiffre définitif de ces économies doit être évalué à 26,500,000 fr.

En résumé du projet de budget de 1867 ressortent ces trois points importants :

« Suppression en recette et en dépense des fonds de l'amortissement;

» Création d'une nouvelle caisse d'amortissement;

» Enfin, économies réalisées sur les divers départements ministériels. »

Le Corps-Législatif va se trouver appelé à discuter la loi concernant la réorganisation de l'amortissement : « Si elle reçoit un accueil favorable, elle permettra de solder le budget ordinaire de 1867 par un excédant de 92 millions 700,000 f., dont deux millions 700,000 f. seront conservés pour en assurer l'équilibre, et 90 millions seraient transportés au budget extraordinaire pour remplacer les fonds de l'amortissement qui y figurent encore en 1866,

et forment la dotation principale des travaux publics commencés. »

Voici en quels termes s'exprime le rapport sur le budget extraordinaire de 1867 :

« La somme de 90 millions provenant de l'excédant régulier du budget ordinaire, constitue l'élément le plus important du budget extraordinaire de 1867. A cette somme s'ajoutent 25 millions, montant de l'indemnité annuelle du Mexique; 16,666,666 fr. pour le deuxième versement à faire par la Société algérienne; et quelques autres produits s'élevant ensemble à 4,330,000 fr. Réunies, ces sommes forment un total de 135,996,666 fr. Quant aux dépenses, elles atteignent le chiffre de 135,556,201 fr. et sont inférieures de plus de 16 millions à celles inscrites au budget extraordinaire de 1866. » Suit un tableau indiquant de quelle manière ces sommes se répartissent.

Le dernier chapitre du rapport concerne la dette flottante. A la date du 1^{er} janvier dernier elle s'élevait à 808 millions, elle est aujourd'hui réduite à 772 millions : « Ce chiffre dépasse de 69 millions celui des anciens découverts du Trésor qui, en y comprenant l'exercice 1864, s'élevait à 705 millions. La raison de cette différence est que la dette flottante ne supporte pas seulement la charge des découverts, mais qu'elle fournit les ressources nécessaires pour entretenir en France, aux colonies et partout où nous avons des corps de troupes, les encaisses destinées à assurer le service. »

M. le ministre des finances termine en signalant à Sa Majesté le développement de plus en plus considérable de notre activité commerciale et qui, grâce à une politique sage et pacifique, ne peut que s'accroître encore, multipliant nos ressources et ajoutant à notre prospérité de nouveaux éléments de richesse.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Nous lisons dans le *Moniteur* :

Une faible minorité d'étudiants paraît résolue à se rendre dans le cours des facultés de médecine et de droit pour y empêcher les leçons.

L'administration ne saurait tolérer que les travaux d'élèves studieux fussent interrompus par quelques jeunes gens turbulents et égarés.

Les cartes ont été déjà retirées à un certain nombre de perturbateurs; elles le seront à tous ceux qui prendraient part à ce désordre.

— La *Patrie* a reçu du ministère de l'intérieur le communiqué suivant :

« La *Patrie*, dans son numéro du 23 décembre, contient, sur les désordres qui ont troublé un jour l'Ecole de droit de Paris, une note dans laquelle on fait jouer à M. l'inspecteur général Giraud un rôle entièrement contraire à

la vérité des faits et à la dignité de son caractère. M. l'inspecteur général n'est pas intervenu à un moment où le calme était rétabli dans le cours de M. Demangeat.

» M. Giraud n'est entré dans l'amphithéâtre qu'après un quart-d'heure ou vingt minutes d'agitation, et alors qu'on ne pouvait espérer le rétablissement du calme. Il est inexact que M. Giraud ait commencé par mettre la main au collet d'un étudiant. La présence de M. Giraud a été, en effet, accueillie par une très-violente explosion de clameurs, qui, parties d'abord d'un groupe assez peu nombreux, a bientôt déterminé un tumulte général, tumulte d'autant plus inattendu que l'intervention de M. l'inspecteur général, dans deux cours précédents, avait suffi pour calmer l'émotion.

» M. Giraud a fait preuve pendant la séance d'un sang-froid et d'une fermeté qui ne se sont pas démentis. Il n'a quitté la salle que parce que sa présence était exigée sur d'autres points de l'Ecole où éclataient les mêmes troubles. »

— On assure que l'*Indépendance belge* est interdite en France, par mesure administrative, pour un temps indéterminé.

— Le sultan vient de conférer à M. Duruy, ministre de l'instruction publique, la dignité de grand-croix de l'ordre du Medjidié.

— On parle de nouveau de créer pour l'armée de terre un corps d'aumôniers absolument semblable à celui de l'armée navale. Il y aurait un aumônier en chef relevant, comme celui de la flotte, du grand aumônier de l'Empereur, et ayant rang d'intendant militaire.

— Voici de nouveaux détails sur le testament du roi Léopold I^{er}.

Ce testament est écrit de la main même du roi et paraphé à chaque feuillet. Il a été écrit en plusieurs fois. C'est en 1834 que Sa Majesté y a mis la première main, et il l'a successivement complété jusqu'en 1862.

La pièce était renfermée dans un portefeuille de maroquin rouge aux armes de la couronne.

Le roi a fait quatre parts de sa succession, qu'on évalue de 80 à 100 millions, les trois premières attribuées à ses enfants, et la quatrième destinée à assurer l'exécution d'un grand nombre de legs faits par le roi à la généralité de ses serviteurs, qui jouiront d'une pension équivalente au chiffre de leur traitement actuel. En regard du nom de chaque légataire une note indiquée les états de service et les titres qui l'ont recommandé à la générosité de Sa Majesté.

L'exécution des différents legs est confiée à S. A. R. le comte de Flandre, à qui le capital fera retour après l'extinction des pensions.

Une pension de 20,000 fr. est attribuée à MM. Jules Van Praet et au vicomte Conway pour le cas où ils cesseraient de remplir leurs fonctions à la cour.

— On a reçu à New-York la seconde partie du rapport du capitaine Hall, sur son expédition dans les mers arctiques, à la recherche de John Franklin. Il a visité les vaisseaux naufragés et trouvé les cadavres gelés et mutilés d'une partie de l'équipage. Les Esquimaux se sont appropriés les objets de valeur qu'il y avait dans les vaisseaux, et d'après ce qu'ils racontent, le capitaine Hall espère pouvoir retrouver quelques hommes de l'expédition encore vivants.

Chronique Locale et de l'Ouest.

RAPPORT

Présenté au Conseil municipal (séance du 8 décembre 1865), par M. Labiche, au nom de la commission chargée d'examiner les travaux et comptes du théâtre, ainsi que les questions concernant le square, l'hôtel des postes et le télégraphe.

(Suite et fin.)

VIII. — ÉLARGISSEMENT DE LA RUE BEAUREPAIRE. — CONSTRUCTION DE L'HÔTEL DES POSTES.

Messieurs,

Dans sa séance du 17 juillet 1864, le conseil municipal de Saumur a autorisé M. le Maire à acquérir, soit à l'amiable, soit par expropriation forcée, la maison de M^{me} Renault, sise à l'angle des rues d'Orléans et du Portail-Louis.

Il a décidé en même temps que sur le terrain qui resterait à la ville, après le retranchement de la partie nécessaire à l'élargissement de la rue Beaurepaire, il serait élevé un hôtel destiné à recevoir les services réunis du télégraphe et des postes.

La dépense pour l'acquisition du terrain et la construction de l'hôtel a été votée, le tout s'élevant à 75,000 fr.

Le conseil a décidé enfin qu'un emprunt de 60,000 fr., remboursable en sept annuités, serait fait pour couvrir jusqu'à due concurrence la somme ci-dessus; le surplus devant être soldé au moyen des ressources ordinaires.

Une loi a autorisé l'emprunt; les fonds pour solder la première annuité sont faits et la dépense est portée au budget de 1866.

Un jugement a prononcé au profit de la ville de Saumur l'expropriation, pour cause d'utilité publique de la maison de M^{me} veuve Renault.

La ville est donc aujourd'hui propriétaire de la maison dont il s'agit, il ne reste plus qu'à faire déterminer le prix par le jury.

Il semblait donc que tout était consommé et qu'il n'y avait plus qu'à exécuter les décisions du conseil.

La question de savoir s'il était convenable non pas d'acquérir la maison de M^{me} Renault, pour l'élargissement de la rue Beaurepaire,

Piment ou Patira.

Mais le caporal Barrot, chef de pièce de la batterie, tirant sa cartouche de sa poche, prisait en disant :

— On range cet homme parmi les matelots d'élite; moi je ne lui aurais pas donné un fifrelin d'avancement. Qu'en pensez-vous, père Cagnard ?

Cagnard disait :

— Au fait, Requin est un fin matelot, et pour gabier de beaupré, il ne faut pas prendre le premier venu.

— Cagnard, vous êtes trop bon, répondit Barrot : quant à moi, écoutez bien, je vous conseille de vous méfier de ce gaillard-là; il vous jouera quelque mauvais tour.

— Je l'embrume pas mal ! fit gaiement Frise-Poulet. On m'a fait gabier d'artimon, on le fait gabier de beaupré; je suis content, moi, et s'il l'est, tant mieux pour lui.

— Matelot, reprit Cagnard, tu parles comme un livre d'or.

Lubin, Racan, Concarneau et même Madurec, qui avaient pourtant déjà plus de quinze ans de navigation, opinèrent dans le même sens que le caporal d'apprentis canonniers.

Requin comprit que le commandant voulait l'apprivoiser; il n'avait aucun intérêt à prolonger une lutte inégale; il plia, se laissa faire, et même redoubla de zèle dans son emploi spécial.

Il passait sa vie dans un réduit situé au pied du mât auquel il venait d'être attaché; il ne sortait de son trou (1) que pour la manœuvre; on ne l'apercevait jamais sur l'arrière; il s'identifia complètement avec les bossoirs, les ancres et son entourage d'appareils monstrueux placés à l'avant de la frégate.

Quelques mois après, le chef des gabiers de beaupré ayant été appelé à des fonctions plus relevées; Requin fut nommé son successeur. Cette position couronna l'ambition du vieux forban. Il s'attacha dès lors à la *Cléopâtre* et ne chercha plus à l'abandonner.

Cagnard avoua décidément qu'on en faisait trop pour Requin :

— Mais, dit-il sous forme d'aphorisme, j'ai

(1) *Trou du beaupré*, nom technique d'un espace fort resserré dans lequel les gabiers de beaupré réunissent une foule d'objets de rechange, d'outils et d'ustensiles que les gabiers des autres mâts peuvent facilement loger dans les hunes.

connu plus de quatre commandants qui n'avaient de goût que pour les mauvaises pratiques.

La force herculéenne et le caractère sombre de Requin inspirèrent peu à peu aux matelots une crainte superstitieuse. L'on parlait de lui comme d'une sorte de divinité infernale dont la rencontre ne pouvait être que de mauvais augure.

L'histoire fantastique de Requin, racontée par Madurec, n'avait pas médiocrement contribué à répandre cette opinion.

Sous les yeux même de ses camarades, le chef du beaupré, l'ex-baleinier du *Harpon*, était devenu le sujet, ou plutôt le héros d'une légende étrange. Cette légende expliquait sa naissance, disait son âge, et faisait connaître l'origine de son nom.

VIII. — HISTOIRE FABULEUSE DU REQUIN.

Pendant le séjour à Rio-de-Janeiro, le discret Madurec avait enfin consenti à raconter la biographie de l'ex-baleinier.

Ce fut un soir, après le branle-bas, à l'heure consacrée par excellence aux chansons, aux gais propos, aux rondes et aux longs récits. Cagnard, Frise-Poulet, Austerlitz même faisaient partie de l'auditoire. Barbari, Lubin, Racan et Concarneau n'auraient pas

été leurs places pour une loge au Grand Opéra de Paris; et pourtant le Grand Opéra de Paris jouit d'une faveur incontestée parmi les hôtes du gaillard d'avant.

D'après l'honnête Madurec, qui eut soin d'entrer en matière par la tirade traditionnelle et de rigueur; « Cric-crac! sabot! cuiller à pot! sous-pieds de guêtres! pas accéléré, marche!... etc... etc... » la mère de Requin était une fort honnête femme, une vieille hôtesse de La Ninon, petit endroit situé au bord de la rade de Brest, non loin de Recouvrance. Elle avait épousé un maître d'équipage, appelé Jean Boucaud; mais au bout de quinze ans de mariage; la mère Boucaud n'avait pas eu d'enfants. Cela faisait jaser les commères. Ce qui les fit bien autrement jaser fut la grossesse inattendue de la mère Boucaud déjà fort âgée à cette époque; maître Jean Boucaud reparut un soir chez lui, après quoi nul ne le revit au monde.

« — Le vieux marin, disait Madurec, avait frappé à la porte de son petit établissement au beau milieu d'une nuit épouvantable.

» Le sud-ouest, la grêle, le tonnerre, le tremblement étaient en rade.

» — Qui est là? demanda la vieille.

mais de construire l'hôtel des postes a été soulevée au sein du conseil.

Vous avez décidé que votre Commission s'expliquerait sur cette question.

Disons tout d'abord que votre Commission s'est divisée à cet égard.

La minorité composée de deux membres n'est pas d'avis de construire l'hôtel des postes.

Voici comment ces deux membres motivent leur opinion, en prenant pour base les chiffres énoncés plus haut en notre rapport.

Ils se placent dans deux hypothèses.

1^{re} hypothèse. — Construction de l'hôtel.

Pour la construction de l'hôtel des postes, il faut 75,000 »
Pour finir le théâtre 78,000 »

Ensemble 153,000 »

Il y a de disponible en caisse 43,000 »

Fonds à provenir de l'emprunt 60,000 »

103,000 » 103,000 »

Déficit 50,000 »

qu'il faudrait prendre sur les bonis du budget, qui seront nécessairement amoindris par le service de l'emprunt de 60,000 fr.

2^e hypothèse.

Si la construction de l'hôtel n'avait pas lieu, si on revendait le terrain restant libre, il y aurait un boni de 5,000 fr.

Dans cette dernière hypothèse on terminerait le théâtre tout entier et on serait sous ce rapport à l'abri de toute inquiétude et de tout reproche.

D'un autre côté, si les recettes de l'octroi continuaient d'être satisfaisantes, elles donneraient le moyen de terminer la rue Beaurepaire et, mieux encore, d'améliorer l'état si déplorable des pavages de la ville.

Sans doute la construction de l'hôtel des postes présente des avantages, mais elle n'a pas le caractère d'urgence et d'absolue nécessité que l'on trouve dans d'autres travaux.

Il ne faut pas oublier que les ressources financières sont absorbées, que les centimes facultatifs sont épuisés, et que dans cette position, engager l'avenir c'est peut-être s'exposer à le compromettre.

La majorité de votre Commission, composée de quatre membres, a pensé qu'il n'y avait pas lieu de revenir sur le précédent vote du conseil et que le projet de construction de l'hôtel des postes et du télégraphe devait être réalisé, à la condition toutefois que l'adjudication des travaux aurait lieu, non sur une simple série de prix, mais sur un marché à forfait, ayant pour base un devis descriptif et estimatif : parce qu'elle n'avait pas trouvé de raisons sérieuses pour annuler votre première décision à la suite de laquelle des engagements ont été pris par la ville de Saumur vis-à-vis de l'adminis-

» — Moi !
» — Qui toi ?
» — Jean Boucaud, ton homme.
» — Jésus, Seigneur ! est-il possible ?
» — Tais-toi, vieille carcasse, et ouvre-moi en deux temps !
» — C'est lui, sûr ! c'est lui ! sa coutume était de m'appeler de même, et puis c'est sa voix.
» La bonne femme ouvrit.
» Jean Boucaud était horriblement changé ; pourtant il était facile à reconnaître. Ses yeux verts avaient verdi encore, et s'étaient bordés de rouge ; son nez crochu s'était recourbé davantage, ses cheveux roux étaient devenus rouge garance comme un pantalon de la ligne ; ses mains calleuses étaient maintenant noires et dures comme de la fonte, les ongles étaient longs d'un bon pouce, racornis, pareils à des griffes, il fumait encore sa même pipe, une manière de tête de mort.

(La suite au prochain numéro.)

tration des postes et du télégraphe, pour loger ces deux services à partir de la Saint-Jean 1867, moyennant un loyer de 2,400 fr. ;

Parce que la réunion des postes et du télégraphe en un seul hôtel et sur le point le plus central de la ville lui paraissait faire l'objet des vœux de la presque totalité des habitants et spécialement des commerçants de la ville ;

Parce que l'hôtel, lorsqu'il sera construit, produira à la ville, qu'en même temps il embellira encore, un revenu convenable, tandis que la vente du terrain destiné à recevoir la construction n'aurait sans doute lieu qu'avec une perte sensible et sans compensation ;

Parce que cette construction se rattache si étroitement à cette partie de l'élargissement de la rue Beaurepaire, par les votes du conseil et les voies et moyens d'exécution adoptés qui leur sont communs, qu'on pourrait peut-être assurer que l'un des projets n'aurait pas été voté sans l'autre ;

Enfin, parce que, suivant l'avis de la majorité de votre Commission, le double projet de l'élargissement de la rue Beaurepaire et de construction de l'hôtel des postes peut être réalisé sans aucun danger pour les finances de la ville.

Nous devons en terminant vous dire un mot sur une proposition qui a été faite au sein du conseil et tendant à placer l'hôtel des postes et du télégraphe dans l'une des dépendances du théâtre.

Le service des postes, notamment, de l'avis unanime de votre Commission, ne peut commodément et convenablement avoir lieu que dans un local situé au rez-de-chaussée.

Il y aurait une foule d'inconvénients qu'il est inutile d'indiquer pour les courriers des dépêches, s'ils devaient abandonner leurs chevaux et les voitures pour aller trouver la direction aux étages supérieurs.

Pour placer le service des postes au rez-de-chaussée du théâtre il faudrait fermer une ou deux arcades des galeries, ce serait détruire l'harmonie de ces galeries, ce serait en méconnaître la principale destination.

Votre Commission, à l'unanimité, estime qu'il y a lieu de ne pas s'arrêter à la proposition.

IX. — VOTES DE LA COMMISSION SUR LES DIVERSES QUESTIONS TRACÉES AU RAPPORT ET SOUMISES A SON APPRÉCIATION.

La Commission à l'unanimité a voté l'exécution des travaux prévus aux 3^e et 4^e devis supplémentaires concernant le théâtre, ainsi que la création du square, le tout s'élevant à 65,141 fr. 15 c.

Quatre membres ont voté la construction de l'hôtel des postes et du télégraphe.

Un de ces membres vous propose même de décider qu'il y aurait lieu d'ajourner le square et le foyer du théâtre plutôt que cette construction.

L'ajournement des travaux d'appropriation du foyer a été accepté par les quatre membres de la majorité.

La minorité vous propose par les motifs déduits ci-dessus de décider que l'hôtel des postes ne sera pas construit.

Les deux membres de la minorité vous proposent de décider toutefois que la maison de M^{me} Renault sera achetée pour l'élargissement de la rue Beaurepaire et que le terrain restant libre sera revendu en imposant un modèle de façade à l'acquéreur.

L'un des membres vous propose de décider en même temps que le théâtre devra être achevé en son entier ; que le square surtout devra être créé, le tout dans les limites tracées par la Commission.

Nous devons ajouter ici qu'un membre qui n'a assisté à aucune des séances précédentes de la Commission et qui a assisté seulement à la lecture du rapport, a déclaré, après cette lecture, se joindre à l'avis des deux membres composant la minorité.

X. — PROJET DE DÉLIBÉRATION.

La majorité de votre Commission a l'hon-

neur, Messieurs, de vous proposer les résolutions suivantes :

§ 1^{er}. — Est approuvé le 3^e devis supplémentaire des travaux de construction du théâtre, s'élevant à 28,677 fr. 10 c.

§ 2. — Est approuvé le 4^e devis complémentaire des travaux à faire dans le théâtre et s'élevant à 21,050 fr. ; ces travaux étant une suite de l'entreprise seront exécutés par M. Monmousseau et par M. Saint-Léon, aux conditions de leur adjudication et de leur marché, ainsi que cela est prévu par le cahier des charges.

§ 3. — Est approuvé le devis concernant la création d'un square devant le théâtre, ledit devis s'élevant à 15,334 fr. 05 centimes. Ces travaux seront exécutés par les adjudicataires des travaux d'entretien de la ville, aux clauses, conditions et prix de leur adjudication, à l'exception de la grille en fer qui fera l'objet d'une adjudication publique.

En ce qui touche les voies et moyens applicables aux trois devis ci-dessus, se montant à 65,141 fr. 15 c., le conseil décide ce qui suit :

§ 4. — Sont affectés à couvrir ladite dépense de 65,141 fr. 15 c., les bonis aujourd'hui certains de l'exercice de 1865, s'élevant en chiffres ronds à 43,000 fr., avec invitation au Maire de faire ouvrir un crédit de semblable somme de 43,000 fr. par M. le Préfet.

§ 5. — Quant aux 22,141 fr. 15 c. restant à parfaire pour couvrir la dépense de 65,141 fr. 15 c.,

Considérant que le dernier dixième de la dépense totale de la construction du théâtre se montant à 385,113 fr. 22 c. n'est payable qu'une année après la réception définitive des travaux : c'est-à-dire, vers le mois de mai 1867 au plus tôt,

Le conseil décide que les 22,141 fr. 15 c. seront inscrits au budget de 1867.

Le conseil prend en outre les deux résolutions suivantes :

§ 6. — 1^o Est approuvé le devis des travaux concernant l'appropriation du foyer, lequel devra se monter à 15,249 fr. 07 c., pour être exécutés par les entrepreneurs de la construction du théâtre, aux prix, charges et conditions de l'entreprise ; sous cette réserve que lesdits travaux d'appropriation ne pourront être commencés avant que le Maire n'ait présenté au conseil des voies et moyens pour faire face à cette dépense.

§ 7. — 2^o Même réserve est faite relativement à la construction de l'hôtel des postes et du télégraphe, que le conseil maintient, pour laquelle construction il reste à parfaire un crédit de 11,600 fr. L'adjudication de cette construction ne pourra avoir lieu avant que le Maire n'ait présenté au conseil les voies et moyens concernant le crédit de 11,600 fr. Il est expliqué, en outre, que l'adjudication aura lieu, non sur une simple série de prix, mais sur marché à forfait, ayant pour base un devis descriptif et estimatif.

ÉLECTIONS DU 24 DÉCEMBRE 1865, AU TRIBUNAL DE COMMERCE.

Ont été élus juges : M. Lambert Lesage, M. Gustave de Fos, en remplacement de M. Jouffrault, démissionnaire, et M. Gratiën, Armand.

Ont été nommés juges suppléants : M. Barbin-Moricet, en remplacement de M. Gratiën, Armand, nommé juge-titulaire, et M. Gril-lault, dit Laroche.

Hier matin, sur les 10 heures 1/2, un commencement d'incendie s'est déclaré rue Cendrière, dans la maison occupée par M. Grilles.

Le feu consumait les soliveaux d'un plancher, entre le plafond et le carrelage. Il est probable qu'il aura brûlé plusieurs jours avant de se manifester, et qu'il aura pris d'abord à une pièce de bois donnant dans une cheminée. Quelques seaux d'eau ont suffi pour arrêter cet incendie dont les dégâts sont peu importants, grâce à la promptitude avec laquelle les secours ont pu être portés en plein jour.

M. le maire d'Angers a reçu, au profit des

incendiés du théâtre, une somme de cent francs, envoyée par l'honorable M. Louvet, maire de Saumur.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Un décret impérial, daté d'hier, élève à la dignité de sénateur MM. Silvestre de Sacy, de l'Académie française, le comte de Saint-Marsault, préfet de Seine-et-Oise, et le général de division comte Gudin.

Le 26 décembre, le Souverain Pontife, après avoir officié dans la basilique du Vatican, a reçu les félicitations du sacré-collège, qui lui ont été présentées par le cardinal-vicaire. Pie IX a répondu par un discours, dont la télégraphie ne nous transmet que ce simple sommaire :

« Il a dit que Dieu n'abandonnait jamais son Eglise pendant les tempêtes. Il a rappelé Jésus dormant dans une barque, sur le lac de Genezareth, agité par les vents. Le Christ, a-t-il ajouté, paraît dormir maintenant, mais il veille à la défense de son Eglise ; l'avenir est dans les mains de Dieu, et le triomphe de l'Eglise est inévitable. »

Florence, 27 décembre. — La crise ministérielle continue.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

MAIRIE DE BAGNEUX.

CONSTRUCTION D'UNE ÉGLISE.

Le Maire de la commune de Bagnaux prévient MM. les entrepreneurs que le samedi 20 janvier, à l'heure de midi, à la Mairie de ladite commune, il sera procédé à l'adjudication des travaux pour la construction d'une église paroissiale.

L'ensemble des travaux s'élève à la somme de 40,000 fr.

Le cahier des charges et les plans sont déposés chez M. Joly-Leterme, architecte à Saumur.

Le Maire de Bagnaux,

Ezéchiel DEMAREST.

(606)

L'illustration fait à ses abonnés anciens et nouveaux les plus séduisantes promesses : elle annonce que les livraisons du *Paris Nouveau* et de la *France Nouvelle illustrée*, dont elle a fait deux annexes extrêmement intéressantes du journal, vont se succéder à des intervalles plus rapprochés que précédemment. Nous avons eu l'occasion déjà de louer plusieurs fois la conception vraiment artistique et la belle exécution de ces deux splendides publications, qui resteront comme la seule histoire monumentale de ce temps. La onzième livraison de *Paris Nouveau* sera publiée dans les premiers jours de janvier, et la quatrième de la *France Nouvelle*, qui terminera l'ensemble des grands travaux de Marseille, formant déjà le sujet des trois premières livraisons, paraîtra presque immédiatement après. On sait que les souscripteurs reçoivent gratuitement ces deux ouvrages au fur et à mesure de l'apparition de chacune des livraisons. Par une faveur spéciale, les abonnés nouveaux de l'illustration auront droit, jusqu'au 31 de ce mois, à la totalité des livraisons déjà publiées des deux ouvrages ; mais après cette époque, il ne leur sera livré gratuitement que les numéros de la *France Nouvelle* ; ils auront à acquitter pour supplément au prix d'abonnement, une somme de 4 fr. au lieu de 7 fr. 50 c., pour recevoir tous les numéros publiés du *Paris Nouveau*.

Les demandes d'abonnement se font dans nos bureaux, chez tous les libraires, ou directement, en envoyant un mandat de 36 fr. sur la poste, ou une valeur à vue sur Paris, à l'ordre de MM. Aug. Marc et C^o, rue Richelieu, 60, à Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Maison POLTI frères, 7, rue Royale, Tours, P. POLTI, SUCCESSEUR.

EXPOSITION

DES ARTICLES D'ÉTRENNES DE LA MAISON POLTI.

Les assortiments toujours croissants de cette importante Maison rendent difficile de trouver réunis, même à la capitale, un plus joli choix d'Articles de Fantaisie pour Cadeaux d'Etrennes, BRONZES D'ART, PENDULES et CANDÉLABRES, TABLETTERIE, COFFRETS, ÉVENTAILS, CAVES A LIQUEURS, etc., etc., etc. En dehors de toutes ces richesses artistiques, la MAISON POLTI a complètement renouvelé tous ses assortiments de BIJOUTERIE, JOAILLERIE, PARURES pour mariages; ORFÈVREURIE, HORLOGERIE, MONTRES françaises et suisses, dont elle fait toujours sa spécialité.

ORFÈVREURIE CH. CHRISTOFLE ET Cie.

N.-B. — MM. POLTI frères continuent toujours de prêter leur concours à M. POLTI, leur neveu et beau-frère.

(611)

Etude de M^r LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Ensemble ou séparément,

56 ARES DE VIGNES

En plusieurs morceaux, au clos Poinçon et aux Galmoises. S'adresser audit notaire. (612)

Etude de M^r LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Ensemble ou par lots,

Commune de Saint-Lambert-des-levées, joignant la Levée et la rue Juive :

Maison et 18 ares de terre, 73 ares de terre, 42 ares de pré. S'adresser audit notaire. (613)

Etude de M^r LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON ET JARDIN

Rue des Potiers,

Dépendant de la succession de M. Gustave SVANBERG, architecte. S'adresser audit notaire. (394)

MAIRIE DE BAGNEUX.

VENTE

DE L'ANCIENNE ÉGLISE DE BAGNEUX.

Le Maire de la commune de Bagnaux prévient le public, que le samedi 20 janvier, à deux heures de l'après-midi, il sera procédé, en la Mairie de Bagnaux, aux enchères et à l'extinction des feux, à la vente de l'ancienne église paroissiale de ladite commune, tous matériaux et sol compris, sur la mise à prix de 600 fr. La vente a été ordonnée par décret de S. M. l'Empereur, en date du 11 novembre 1865.

Pour prendre connaissance du cahier des charges et visiter l'église, s'adresser, tous les jours, à la Mairie de Bagnaux, à dater du dimanche 14 janvier, depuis 9 heures du matin jusqu'à midi.

Le 22 décembre 1865.

Le Maire de Bagnaux, Ezéchiel DEMARET. (614)

Etude de M^r LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

Une vigne rouge, en excellent état, située à Malmain, canton du Bois de Pocé, commune de Distré, contenant 1 hectare 59 ares 60 centiares, joignant MM. Girault, Billet, le chemin de Pocé à St-Florent, et la vieille route de Saumur à Doué. S'adresser à M. BURY, docteur-médecin à Saumur, ou à M^r LAUMONIER, notaire. (591)

A CÉDER DE SUITE

UN FONDS

DE

COMMERCE DE LIMONADIER.

Beau Matériel,

Droit à un long bail.

S'adresser à M^r POULET, avoué à Saumur. (604)

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ,

Pour cause de cessation de commerce,

UNE GRANDE QUANTITÉ

D'ARBRES ET ARBUSTES

De diverses essences,

Très-beaux abricotiers, arbres verts, une grande quantité de plantes et de fleurs.

S'adresser à M^m PERAY, rue de la Chouetterie, n° 26, à Saumur. (584)

ÉTABLISSEMENT DES EAUX MINÉRALES

Saison ouverte du 15 JUIN au 1^{er} OCTOBRE de JOANNETTE Grand Hôtel. BAINS ET DOUCHES. Établissement hydrothérapique.

Appartement et Pension à 7 et 5 fr. par jour.

EXPORTATION en bouteilles des EAUX ferro-alcalines et alcalines, LIMPIDITÉ GARANTIE.

LIMONADES ferro-alcalines et alcalines.

Les Eaux ferro-alcalines remplacent avantageusement celles de SPA, et les alcalines celles de SELTZ.

S'adresser, pour les demandes et les prix, à la Direction générale de JOANNETTE, commune de MARTIGNÉ-BRIAND.

Chaque bouteille porte sur la bande de zinc Martigné et le cachet de l'administration sur l'étiquette.

Dépositaire à Saumur : M. BOISSEAU-JAMAIN, rue Royale.

A VENDRE LA BELLE FUTAIE

du commencement

DE L'ILE PONNEAU,

Se composant de magnifiques ormeaux, frênes et bouillards, joignant la Gare des Marchandises de Saumur et la Loire. S'adresser à M. PONNEAU, rue Royale, 13, à Saumur. (615)

BELLE MAISON ET JARDIN

Rue du Portail-Louis, n° 64,

Occupée par M^m Deville,

ALOUER, pour la St-Jean 1866.

S'adresser à M. MORICET, place du Petit-Thouars. (593)

A LOUER

Pour la St-Jean 1866,

UNE MAISON

Rue du Portail-Louis, à Saumur,

Occupée par M^m veuve Balzeau et M. Coldefi, bijoutier.

S'adresser à M. RAGUIN, au Cimetière, ou à M^r CLOUARD, notaire.

ENGRAIS POUR LES VIGNES.

S'adresser à M. Ch. MILSONNEAU-BOURNILLET, négociant, rue Royale.

M. MILON, libraire, rue d'Orléans, à Saumur, demande un apprenti ou un jeune homme intelligent pouvant aider au magasin.

MAGASIN

D'EAUX-DE-VIE ET LIQUEURS

Rue d'Orléans, à Saumur.

CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE.

M. Célestin BALZEAU a l'honneur d'informer qu'il vient de se rendre acquéreur du magasin de détail de liqueurs de M. Angelo Bolognesi, situé rue d'Orléans.

On trouvera toujours chez lui un grand choix de liqueurs de toutes qualités, vins fins, français et étrangers, eaux-de-vie, rhum, etc.

M. BALZEAU prévient en outre que, depuis le 1^{er} novembre dernier, il a succédé à M. GUIBERT, dans le Café des Voyageurs. (595)

MAISON DE COIFFURE

M. et M^me EUGÈNE, Coiffeurs,

Ont l'honneur de prévenir que, pour satisfaire à leur nombreuse clientèle, ils se sont adjoint un JEUNE HOMME qui sera intéressé à leur établissement. Ce jeune homme a travaillé à Paris dans les principales maisons de coiffures pour dames. Il se chargera de monter toutes sortes de fleurs qui lui seront confiées.

M^me EUGÈNE prévient également qu'elle vient d'arriver de Paris, d'où elle a rapporté un très-beau choix d'objets concernant la toilette, tels que coiffures, corsets, broserie, ganterie, parfumerie, bijouterie, et très-jolis peignes pour étrennes.

BOURSE DE PARIS.

| RENTES ET ACTIONS au comptant. | BOURSE DU 26 DÉCEMBRE. | | | BOURSE DU 27 DÉCEMBRE. | | |
|---|------------------------|---------|---------|------------------------|---------|---------|
| | Dernier cours. | Hausse. | Baisse. | Dernier cours. | Hausse. | Baisse. |
| 3 pour cent 1862. | 68 30 | » 10 | » » | 68 07 | » » | » 22 |
| 4 1/2 pour cent 1852. | 97 25 | » » | » 25 | 97 25 | » » | » » |
| Obligations du Trésor. | 466 25 | 1 25 | » » | 465 » | » » | 1 25 |
| Banque de France. | 3795 » | 5 » | » » | 3795 » | » » | » » |
| Crédit Foncier (estamp.). | 1322 50 | 2 50 | » » | 1325 » | 2 50 | » » |
| Crédit Foncier colonial. | 640 » | » » | » » | 640 » | » » | » » |
| Crédit Agricole. | 640 » | » » | » » | 640 » | » » | » » |
| Crédit industriel. | 695 » | » » | » » | 695 » | » » | » » |
| Crédit Mobilier. | 841 25 | » » | 16 25 | 832 50 | » » | 8 75 |
| Comptoir d'esc. de Paris. | 1020 » | 5 » | » » | 1016 25 | » » | 3 75 |
| Orléans (estampillé). | 836 25 | 1 25 | » » | 837 50 | 1 25 | » » |
| Orléans, nouveau. | » » | » » | » » | » » | » » | » » |
| Nord (actions anciennes). | 1127 50 | » » | » » | 1127 50 | » » | » » |
| Est. | 520 » | » » | 5 » | 522 50 | 2 50 | » » |
| Paris-Lyon-Méditerranée. | 847 50 | » » | 2 50 | 847 50 | » » | » » |
| Lyon nouveau. | » » | » » | » » | » » | » » | » » |
| Midi. | 573 75 | » » | 1 25 | 571 25 | » » | 2 50 |
| Ouest. | 542 50 | » » | 5 » | 550 » | 7 50 | » » |
| C ^r Parisienne du Gaz. | 1697 50 | » » | 7 50 | 1705 » | 7 50 | » » |
| Canal de Suez. | 435 » | » » | 2 50 | 435 » | » » | » » |
| Transatlantiques. | 557 50 | » » | 2 50 | 552 50 | » » | 5 » |
| Emprunt italien 5 0/0. | 65 35 | » » | 15 » | 65 40 | » 05 | » » |
| Autrichiens. | 432 50 | » » | » » | 430 » | » » | 2 50 |
| Sud-Autrich.-Lombards. | 431 25 | » » | » » | 428 75 | 2 50 | » » |
| Victor-Emmanuel. | 220 » | 2 50 | » » | 222 50 | 2 50 | » » |
| Romains. | 159 75 | » » | 1 25 | 157 50 | » » | 1 25 |
| Crédit Mobilier Espagnol. | 470 » | » » | 7 50 | 471 25 | 1 25 | » » |
| Saragosse. | 207 50 | » » | 2 50 | 215 » | 7 50 | » » |
| Séville-Xérès-Séville. | 50 » | » » | » » | 47 50 | » » | 2 50 |
| Nord-Espagne. | 166 » | 1 » | » » | 165 » | » » | 1 » |
| Compagnie immobilière. | 530 » | » » | 5 » | 537 50 | 7 50 | » » |
| OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr. | | | | | | |
| Nord. | 314 50 | » » | » 25 | 314 50 | » » | » » |
| Orléans. | 308 50 | » » | » » | 308 50 | » » | » » |
| Paris-Lyon-Méditerranée. | 308 » | » » | » » | 308 25 | » 25 | » » |
| Ouest. | 309 » | » » | » » | 309 » | » » | » » |
| Midi. | 308 » | 1 » | » » | 307 » | » » | » » |
| Est. | 300 » | » » | 2 50 | 301 25 | 1 25 | » » |

Saumur, P. GODET, imprimeur.